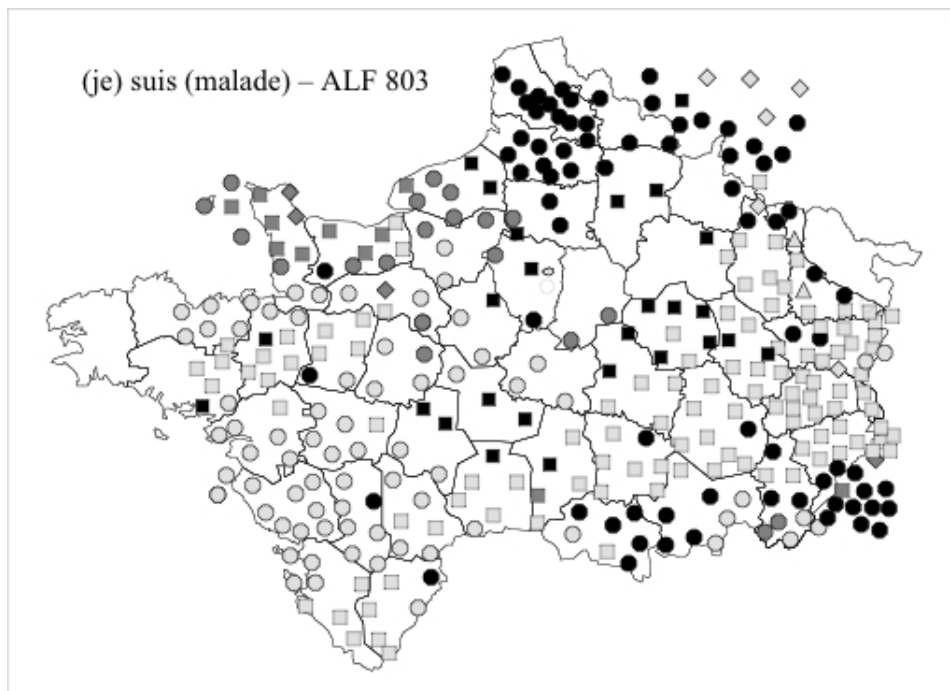


Table ronde: les corpus informatiques des chartes

Intervention de Yves Charles Morin sur : *La morphologie du verbe*

Les données recueillies dans les chartes sont essentielles à la reconstruction de la variation dialectale de la morphologie du verbe en ancien français. En particulier, les cartes 209 à 268 de l'Atlas des chartes de Dees, van Reenen et de Vries (1980), qui portent spécifiquement sur des formes verbales, devraient permettre de préciser les contours régionaux seulement esquissés dans les études antérieures. Elles n'ont cependant encore été que très peu exploitées et toujours en compagnie de formes plus variées apparaissant dans des textes littéraires bien localisés (cf. Dees 1987, Dees, Meilink, Reenen-Stein et Reenen 1980, Morin et Bonin 1997:118–119, Reenen-Stein 1986, Reenen et Schøsler 1990).

De nombreux facteurs expliquent pourquoi les données du corpus des chartes d'Amsterdam en particulier et de l'ensemble des chartes en général sont difficiles à utiliser pour l'analyse de la morphologie du verbe sans le complément des textes littéraires et, comme nous verrons, des observations dialectales plus récentes. J'illustrerai ce problème ici par l'examen des formes de la 1^{sg} du présent de l'indicatif du verbe ESTRE dans l'ensemble des parlers d'oïl et de celles de l'imparfait de l'indicatif dans les parlers wallons.



La carte ci-dessus rassemble les formes 「(je) suis」 de la carte ALF 803 ‘Je suis malade’, complétée pour les points absents par celles de la carte ALF 500 ‘Je me suis trompé’. La distribution des voyelles sur cette carte reflète l’évolution attendue de la suite \ddot{o} +yod de leur étymon commun $^{\circ}\ddot{o}$ +yod (*malgré* Fouché 1969: 406, 1981: 415–417). Les pastilles gris clair notent les formes [se(j), sɛ] (p. rondes), [sø(j), sø] (p. carrées), [so, sɔ(j)] (p. losange) qui remontent probablement à des formes anciennes *soi/suei/sue*. Les pastilles noires notent les reflètes [sy] (p. rondes) et [sɥi] (p. carrées) qui remontent certainement à *sui*. Enfin, les pastilles gris foncé notent les reflètes [si] (p. rondes), [sjø, sjy, sji] (p. carrées) et [sje] (p. losange) dont les sources et l’évolution sont moins évidentes. Le résultat [se(j), sɛ] est encore plus général que ne le laissent voir les résultats publiés de l’ALF; en particulier on le trouve aussi dans le sud de l’Essonne dans la région parisienne, où il était encore attesté dans les années 1970 (Fondet 1980: 541). Inversement, il est probable que les formes [sɥi] (p. noires carrées) à l’ouest du méridien de Paris ne sont pas des formes héréditaires, mais qu’elles ont été empruntées à la norme.

La distribution des voyelles modernes de 「(je) suis」 de l’ALF correspond assez bien à celle des reflètes de \ddot{o} +yod pour le cardinal 「huit」 des chartes du XIII^e siècle apparaissant sur la carte 108 de Dees *et al.* (cette dernière, cependant, ignore les formes ayant des graphies du type *eu, eui*, dont la présence est significative dans la région « Moselle et Meurthe-et-Moselle »). Il y a convergence relative entre les zones avec pastilles noires de l’ALF et les graphies *ui, wi, u* des chartes, ainsi qu’entre les zones avec pastilles gris clair de l’ALF et les graphies *oi, oe, oui, oue, oc, eu, eui* des chartes. Compte tenu de cette correspondance, on serait tenté de faire aussi remonter à *soi/suei/sue* les formes de l’ALF notées ici avec des pastilles gris foncé, et qui se retrouvent surtout en Normandie, puisque le groupe des graphies dominantes de 「huit」 des chartes du XIII^e siècle pour cette région est constitué de *oi, oe* et *oui*.

Il est risqué, cependant, de comparer l’évolution de voyelles de mots différents comme 「(je) suis」 et 「huit」, même si l’on était certain que les voyelles de leurs étymons étaient semblables. La recherche des formes de 「(je) suis」 dans les chartes du XIII^e siècle, qui permettrait une comparaison plus exacte, met bien en évidence les limites de l’utilisation des chartes pour la morphologie du verbe. Ceci tient à l’éventail relativement réduit des verbes (lexèmes), et de l’éventail également réduit pour chacun des verbes de ses différentes flexions; c’est ainsi qu’on ne trouve dans les chartes du corpus aucun exemple de forme à l’impératif, ni de forme à la deuxième personne du singulier, et seulement un nombre réduit de formes à la 2pl. Les formes de 1sg du verbe ÊTRE sont également réduites. Elles n’atteignent le seuil de fiabilité statistique choisi par Dees *et al.* (c’est-à-dire leur présence dans au moins 6 chartes d’une région donnée) que dans huit des vingt-huit régions et sont totalement absentes dans quatre autres.

On est cependant surpris d’observer que les graphies du type *sui, suis* dominent dans toutes les régions et qu’inversement les autres graphies *seu, seus, soi, soy, sues, suex* ont une distribution limitée à quelques régions, où elles sont toujours minoritaires lorsque leur nombre atteint le seuil de fiabilité:

	Région	total	<i>soi, seu...</i>	<i>sui(s)</i>	Pourcentage
1	Charente, Charente-Maritime	40	4.58	35.42	11.46 %
2	Vendée, Deux-Sèvres	1	0	1	????
3	Vienne	2	1	1	????
4	Berry	0	0	0	—
5	Orléanais	2	0	2	????
6	Indre-et-Loire	0	0	0	—
7	Maine-et-Loire	0	0	0	—
8	Mayenne, Sarthe	0	0	0	—
9	Bretagne	2	0	2	????
10	Normandie	1	0	1	????
11	Somme, Pas-de-Calais	23	0	23	0.00 %
12	Oise	18	0	18	0.00 %
13	Aisne	3	0	3	????
14	Nord	6	0	6	0.00 %
15	Hainaut	2	0	2	????
16	Wallonie	9	0	9	0.00 %
17	Ardennes	1	0	1	????
18	Marne	2	0	2	????
19	Région parisienne	1	0	1	????
20	Yonne	3	0	3	????
21	Aube	2	0	2	????
22	Haute-Marne	4	0	4	????
23	Meuse	14	0	14	0.00 %
24	Moselle, Meurthe-et-Moselle	8	2	6	25.00 %
25	Vosges	3	2	1	????
26	Franche-Comté	61	3	58	4.92 %
27	Bourgogne	8	0	8	0.00 %
28	Bourbonnais, Nièvre	2	0	2	????
		218	12.58	205.42	

Les formes du corpus des chartes d'Amsterdam sont dotées d'un code grammatical, (pour les verbes : catégories, temps, mode et personne), mais ne sont pas lemmatisées. L'analyste doit estimer le lemme à partir de la graphie et du code. Les formes *sui, suis, seu, seus, soi, soy, sues, suex* ayant le code de 1sg du présent de l'indicatif dans la base ont été interprétées comme des formes du verbe ÊTRE, en faisant l'hypothèse que les autres lemmes imaginables, SUIVRE, SOLOIR, SEIUR ou SAVOIR étaient moins probables dans un document légal. Il n'existe cependant aucune certitude, à moins de retourner aux textes imprimés des chartes (qui n'ont pas été saisies en tant que texte).

Il est peu vraisemblable que les formes [se(j), sɛ], [sø(j), sø] et [so, sɔ(j)] (notées avec des pastilles gris clair) de l'ALF puissent toutes provenir d'un ancien [sỹ] ou [sui] ou de formes ayant coexisté avec les continuateurs de [sỹ] ou [sui] au XIII^e siècle. On s'attendrait donc à trouver des graphies majoritaires *seu(s), soi, sue(s)* dans les chartes du XIII^e siècle des régions correspondantes (en grisé dans le tableau ci-dessus). Ce n'est pas le cas, comme le montrent bien les résultats pour les régions où le nombre des chartes est statistiquement significatif (Charente, Meuse, Meurthe-et-Moselle, Franche-Comté). Ces mêmes graphies auraient aussi dû s'observer en Wallonie et en Bourgogne, quoique dans une moindre proportion. Comment donc expliquer que les graphies du type *sui(s)* dominent largement dans *toutes* les régions?

On doit sérieusement envisager l'hypothèse que les graphies inattendues du type *sui(s)* ne notent pas une prononciation régionale, mais qu'elles ont été empruntées à une tradition orthographique qui s'est développée ailleurs. Ceci n'implique pas cependant qu'il faille revenir à la thèse d'une koinè écrite parisienne qui se serait étendue à toute la France du nord et à laquelle Dees (1985) s'était vigoureusement opposé.

Les divergences entre les distributions anciennes et modernes ne sont pas toujours l'indice de l'adoption d'une norme graphique extérieure, cependant. Elles peuvent provenir de changements qui se sont produits après le XIII^e siècle. On sait qu'à l'exception du wallon de Liège, les parlars d'oïl modernes ont abandonné les marqueurs de l'imparfait de l'indicatif issu de $-\bar{A}BA-$ et de $-\bar{I}BA-$ et qu'ils y ont substitué les continuateurs de $-\bar{E}BA-$. Ce changement est pratiquement complet dans la langue des chartes du XIII^e siècle, sauf dans celles de l'Est, et c'est à peine si les chartes de l'Ouest contiennent des exemples de $-ou-$ < $-\bar{A}BA-$: *demandout*, *payout* ou *allouent*. Les chartes de l'Est, par contre, contiennent encore un nombre relativement grand de formes ayant des marques de l'imparfait $-ev-$ < $-\bar{A}BA-$ et $-iv-$ < $^{\circ}\bar{I}BA-$ < $^{\circ}\bar{I}\bar{E}BA-$ (30% des formes de l'imparfait pour la région « Moselle et Meurthe-et-Moselle »). Ces marques finiront aussi par disparaître de ces régions et l'on n'en trouve plus de trace dans l'ALF.

Dans le domaine liégeois, ce sont au contraire les formes issues de $-\bar{A}BA-$ qui se sont généralisées au détriment des autres. Au XX^e siècle, les continuateurs de $-\bar{E}BA-$ ne s'observent que dans la conjugaison des verbes ÊTRE, AVOIR et SAVOIR; ceux de $-\bar{A}BA-$ s'utilisent pour tous les autres (ALW2 295–313). Ce n'était pas encore ainsi dans les chartes du XIII^e siècle où, ainsi que le note Wilmotte (1888, 1932: 68, 106), ces marqueurs étaient encore en compétition. (La variation n'apparaît pas dans le corpus des chartes d'Amsterdam, cependant, qui ne comprend que la partie publiée des chartes examinées par Wilmotte.)

Le témoignage des chartes, tout précieux qu'il soit pour la localisation et la datation des graphies, ne constitue donc qu'un des outils pour la reconstruction dialectale historique, qu'il faut utiliser de concert avec les autres documents historiques et les données d'observation de la dialectologie moderne, en étant bien conscient des limites de chacune de ces sources d'information.

Références

ALF = Gilliéron et Edmont 1902–1910.

ALW2 = Remacle 1969

Dees, Anthonij (1987): La désigmatiation du parfait des verbes *dire*, *mettre*, *prendre*, *querre* et *seoir*. *Études de linguistique française offertes à Robert de Dardel par ses amis et collègues*, éd. par Brigitte Kampers-Manhe et Co Vet, 33–52. Amsterdam: Rodopi.

Dees, Anthonij (1985): Dialectes et scriptae à l'époque de l'ancien français. *Revue de linguistique romane* 49.87–117.

Dees, Anthonij, avec le concours de Pieter van Reenen et Johan de Vries (1980): *Atlas des formes et des constructions des chartes françaises du XIII^e siècle*. Tübingen: Niemeyer.

Dees, Anthonij, S. Meilink, Karin van Reenen-Stein, Pieter van Reenen (1980): Un cas d'analogie: l'introduction de *-e* à la première personne du singulier de l'indicatif présent des verbes en *-er* en ancien français. *Rapports: Het franse boek* 50.105–110.

- Dees, Anthonij, avec le concours de Marcel Dekker, Onno Huber et Karin van Reenen-Stein (1987): *Atlas des formes linguistiques des textes littéraires de l'ancien français*. Tübingen: Niemeyer.
- Fondet, Claire (1980) *Dialectologie de l'Essonne et de ses environs immédiats*. Lille: Atelier de reproduction des thèses, Université de Lille III.
- Fouché, Pierre (1969): *Phonétique historique du français*, vol. 2: *les voyelles*, 2^e éd. Paris: Klincksieck.
- Fouché, Pierre (1981): *Morphologie historique du français : le verbe français*, 2^e éd. Paris: Klincksieck.
- Gilliéron, Jules et Edmond Edmont (1902–1910): *Atlas linguistique de la France*. Paris: Champion.
- Morin, Yves Charles et Michèle Bonin (1997): La formation des -s analogiques des 1sg en français à la lumière de la Bible de Macé de la Charité. *Le moyen français. Actes du Colloque sur le Moyen Français* (Nancy, 5–7 septembre 1994), éd. par Bernard Combettes et Simone Monsonégo, 101–129. Paris: Didier.
- Reenen-Stein, Karin H. van (1986): L'expansion des formes *veut* et *veulent* dans les textes littéraires français du XIII^e siècle. *Rapports: Het franse boek* 56.97–109.
- Reenin, Pieter van and Lene Schøsler (1990): Le problème de la prolifération des explications. *Travaux de linguistique et philologie* 28.221–238.
- Remacle, Louis (1969): *Atlas Linguistique de la Wallonie*, tome 2 : *Aspects morphologiques*. Liège: Vaillant-Carmanne.
- Wilmotte, Maurice (1888): Études de philologie wallonne. *Romania* 17.542–590. Repris en 1932 dans *Études de philologie wallonne*, p. 41–150. Paris: Droz.